

Texte adopté par la CAN du SNES (partie action sur la FDE)

12 mars 2010

Formation des maîtres

L'indigence de la formation proposée aura des conséquences catastrophiques pour les futurs enseignants et CPE. Limitée à une logique de compétences et de savoir-faire, il s'agit d'une formation par mimétisme où le stagiaire, placé en situation d'assumer toutes les dimensions du métier à temps plein, devra les gérer dans l'urgence. Les futurs lauréats de concours seront donc, encore plus qu'aujourd'hui, en attente de solutions, de « recettes » toutes prêtes, dont on sait bien qu'elles n'existent pas. Les formations permettant de prendre du recul nécessaire par rapport aux contenus disciplinaires sont renvoyés en fin d'année, laissant démunis les enseignants stagiaires. L'absence de référence aux IUFM marque la volonté du gouvernement de réduire et à terme d'anéantir le potentiel de formation qu'ils constituent.

Le ministre a fait le choix de publier une « note de cadrage » sur l'organisation de l'année de stage pour les lauréats de concours. Elle laisse toute liberté aux rectorats, voire aux chefs d'établissements, de mettre en place les dérives que nous dénonçons et combattons : annualisation et alourdissement du stage, réduction drastique du temps consacrée à la formation. Or chacun sait que le cadre budgétaire est bien trop contraint pour trouver une solution satisfaisante :

- suppression des emplois de stagiaires
- affectation des stagiaires sur les mêmes emplois que les titulaires
- service des stagiaires entre 12 et 18 heures

Le Ministre renie les engagements de son prédécesseur en incluant les étudiants en master dans le potentiel de remplacement des académies au même titre que les TZR.

Les conséquences de ces choix pour les personnels sont nombreuses :

- risque de blocage du mouvement,
- risque de mesures de cartes scolaires,
- dégradation des conditions de service par exemple par la création de poste en complément de service.

La CAN affirme son opposition au contenu de la note de cadrage du 25 février. Elle en demande le retrait et l'ouverture de discussion pour un véritable cadrage national de la formation, tant sur les conditions de service des stagiaires, limité à 6 heures hebdomadaires, que

sur les contenus de formations.

La CAN exige que la formation des lauréats de concours soit maintenue dans les conditions actuelles pour l'année prochaine et que de véritables discussions s'ouvrent pour les années suivantes. Elle réitère son appel à refuser d'organiser collectivement les stages « en responsabilité » et exige du Ministre qu'il renonce à utiliser des étudiants comme moyens de remplacement.

La CAN exige que d'autres choix soient faits pour la formation des maîtres. La mise en place des épreuves d'admissibilité des concours d'enseignants et CPE en novembre ne permettra pas d'organiser une préparation digne de ce nom. La CAN demande que les épreuves d'admissibilité soient donc reportées.

Elle appelle l'ensemble des personnels à se saisir de cette question et à faire voter la motion proposée par le SNES dans les conseils d'administration. Elle appelle les personnels à se battre collectivement dans les établissements pour imposer d'autres conditions de formations pour les stagiaires, en alertant les parents sur la discontinuité pédagogique engendrée par la succession de plusieurs enseignants qui toucherait plus d'un million d'élèves et le recours à des personnels non formés.

Partie action :

Elle appelle les collègues à refuser collectivement les heures supplémentaires, opposer aux DHG proposées les besoins réels permettant d'assurer tous les enseignements et les dédoublements, s'opposer au dispositif ministériel pour la « formation des stagiaires à la rentrée 2010, au blocage des postes qui en résulte, et s'opposer collectivement à ce que les postes vacants ou ceux susceptibles de l'être dans le cadre du mouvement soient transformés en « berceau » d'accueil des stagiaires, ce qui impose de rétablir des emplois spécifiques pour ces derniers, annoncer le refus collectif du tutorat des stagiaires lauréats des concours et des étudiants de masters dans les conditions prévues actuellement en rappelant les exigences du SNES en terme de formation des enseignants et CPE, investir toutes les réunions prévues dans les établissements pour y porter nos revendications, neutraliser les conseils pédagogiques, ne pas participer à l'organisation des bacs et brevets blancs, refuser d'assurer les transferts sur les enseignants des missions dévolues aux COPsy et agir pour empêcher des fermetures de CIO